

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **47 (1911)**

Heft 41

PDF erstellt am: **18.05.2024**

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

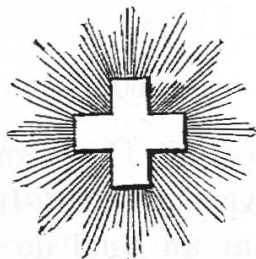
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVII<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 41.



LAUSANNE

14 octobre 1911

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

---

SOMMAIRE : XXII<sup>e</sup> Congrès de la Société suisse des Instituteurs. — *Revue de la Suisse allemande*. — *Chronique scolaire* : Vaud, Neuchâtel. — PARTIE PRATIQUE : *Leçons de choses*. — *Dictées*. — *Orthographe d'usage*. — *Esthétique*. — *Arithmétique*.

---

## XXII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INSTITUTEURS

---

Cette belle et imposante manifestation, trop peu connue dans la Suisse romande, a eu lieu à Bâle, les 1, 2 et 3 octobre écoulés. Ces grandes assises du corps enseignant se tiennent tous les quatre ans et sont fréquentées surtout par les maîtres et maîtresses de la Suisse allemande, pour lesquelles elles tombent généralement au commencement des vacances d'automne. Là où ce n'est pas le cas, les autorités ont l'habitude d'accorder les congés demandés. Cette année, la ville de Zurich a cependant fait exception, on a beaucoup critiqué cette décision, car le corps enseignant zuricois marche depuis longtemps à la tête de la Société suisse des instituteurs dont il forme le plus gros contingent, et il a l'habitude de prendre une part très active à toutes les réunions.

J'ai dit plus haut que le *Schweizerischer Lehrerverein* (S. L. V.) groupait surtout les membres du corps enseignant de la Suisse allemande. Voici quelques chiffres à l'appui de mon affirmation : le canton de Zurich fournit 1889 membres, Berne 1269, St-Gall 609, Argovie 568, Thurgovie 443, Bâle-Ville 397, Grisons 364, Lucerne 359, Soleure 306, Bâle-Campagne 212, Appenzell Rhodes-Ext. 195,

Schaffhouse 169, Glaris 124, etc. Les cantons de la Suisse centrale ainsi que Fribourg et Appenzell Rh.-Int. sont moins fortement représentés et fournissent un total de 172 membres. Celui des membres des cantons romands est de 69 (Tessin 16, Vaud et Neuchâtel 21, Valais 2 et Genève 9). La Société suisse des instituteurs, qui comptait au 30 juin écoulé 7145 membres, réunit donc des maîtres et maîtresses de tous les cantons, ce qui lui donne une force et une importance incontestables dans la discussion des grandes questions scolaires de notre patrie. Elle s'est toujours mise courageusement à la brèche quand il s'est agi de réaliser un progrès. Son président voudrait grouper sous un seul et même drapeau tout le corps enseignant suisse, à l'instar de ce qu'ont fait d'autres grandes associations. S'il est juste de reconnaître que l'influence de celles-ci augmente avec le nombre de leurs membres, il faut pourtant constater qu'en matière scolaire les deux grandes parties de la Suisse subissent souvent des influences très différentes les unes des autres; d'autres préoccupations y agitent les esprits. C'est pourquoi la Société pédagogique de la Suisse romande peut très bien exister à côté du S. L. V. Mais ce qu'il faut désirer, c'est que dans les grandes questions nationales d'un intérêt commun les deux associations marchent la main dans la main, comme cela a du reste toujours été le cas. C'est pourquoi j'ai été pour ma part très heureux de voir la *Société pédagogique de la Suisse romande* représentée au Congrès de Bâle et d'entendre M. Fritschi, de Zurich, depuis de nombreuses années président de la Société suisse des instituteurs, souhaiter une très cordiale bienvenue à MM. E. Briod et Porchet. Puissent des relations cordiales de bon voisinage s'établir d'une façon durable. Point n'est besoin, pour cela, que les deux sociétés se fondent en une seule grande association. Abstraction faite du Tessin, j'ai remarqué dans l'assistance des représentants de tous les cantons romands : MM. Gobat, de Délémont, Latour, de Neuchâtel, Henchoz, de Lausanne, et Vignier, de Genève, et il se peut que j'en oublie.

Les grandes associations d'instituteurs de l'Allemagne, de l'Alsace, du grand-duché de Bade et de l'Angleterre s'étaient fait représenter. Le ministère français de l'Instruction publique avait délè-

gué M. Magnin, directeur de l'Ecole normale de Belfort. Tous ces messieurs ont eu des paroles fort aimables à l'adresse de notre pays, de ses écoles et de son corps enseignant. La *Société des instituteurs de l'Autriche* a envoyé un télégramme très cordial.

Mais il est temps que j'en arrive aux délibérations. Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre a eu lieu, dans la salle du Grand Conseil, l'*assemblée des délégués*, qui a réuni la presque totalité des 85 mandataires des sections cantonales. Elle s'est occupée des affaires courantes : rapport annuel, comptes, publications, etc. Le bénéfice que produisent les « *Schweizerische Lehrerzeitung* » et la « *pädagogische Zeitschrift* » est régulièrement absorbé par le déficit des « *Feuilles mensuelles de gymnastique* » et la « *Revue suisse d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance* ». Aussi le Comité central a-t-il été invité à examiner la question de la dénonciation du contrat avec la Société suisse des maîtres de gymnastique. Les comptes, arrêtés au 31 décembre 1910, accusent, avec 3152 fr. 09 aux recettes et 8848 fr. 53 aux dépenses, un déficit de 5296 fr. 44. Parmi les dépenses figure une somme de 5000 fr. comme contribution à l'achat du Neuhof. Le S. L. V. possédait, à la date indiquée, une fortune de 16 000 fr. Le Fonds des orphelins s'élevait à 175 000 fr. 5800 fr. ont été distribués en secours. Parmi les recettes figurent 3000 fr. comme produit de la vente de l'*Agenda des instituteurs*. La Société suisse des instituteurs possède encore un Fonds de secours destiné aux maîtres ayant besoin d'un séjour de montagne ou d'une autre cure. Il s'élevait à 31 000 fr.

La question de la revision des statuts soulevée par la section de Berne, a donné lieu à une très longue discussion. Tandis que le Dr Trösch, qui a introduit la question, demandait un remaniement presque complet de l'organisation actuelle, le représentant du comité central, M. Auer, de Schwanden (Glaris) n'a pas eu de peine à prouver que tout ce que demandait son collègue bernois était déjà contenu dans les statuts actuels, très élastiques. L'assemblée et le Comité central ont fini par se ranger à une proposition intermédiaire consistant à inviter ce dernier à étudier la question de savoir de quelle manière l'organisation pourrait être rendue plus solide, plus étroite, afin qu'il y ait toujours plus de cohésion entre les différents organes de la société.



Avant d'aborder le compte rendu proprement dit des *deux grandes assemblées générales* des lundi 2 et mardi 3 octobre, à l'église St-Paul, je me permettrai de formuler quelques remarques que je n'ai certainement pas été seul à faire. Tous les participants avaient reçu d'avance, avec d'autres envois, une brochure indiquant les sujets de discussion, les noms des rapporteurs, leurs thèses et les grandes lignes de leur argumentation. Ceux-ci auraient donc dû se borner, dans les assemblées, à motiver très brièvement leur manière de voir, ce qui eût fait gagner du temps et permis d'ouvrir une discussion générale certainement très nourrie. Cette manière de procéder s'imposait d'autant plus que pour le premier grand sujet il y avait trois, pour le deuxième, quatre rapporteurs. Les lecteurs de ces lignes savent certainement combien vite on se lasse d'écouter des discours sur le même sujet. L'attention diminue à mesure qu'augmente la longueur des exposés, surtout si chacun des orateurs reprend tout l'historique de la question. Au bout de deux à trois heures, les places se vident peu à peu et si, au début de la séance, des centaines de voix mâles ont entonné le chœur qui figure au programme, il n'en reste plus que 150 à 200 pour le chœur final. On vote alors vite une résolution qui met d'accord les différents orateurs et on renvoie le tout au comité qui, « fera le nécessaire », comme nous disons, d'accord avec les rapporteurs. Je dois avouer aussi que, à mon avis, les deux sujets généraux étaient trop vastes pour être discutés sérieusement dans une assemblée comptant des centaines de participants. Celui de lundi était *l'éducation civique*. Le premier rapporteur présentait dix, le deuxième douze et le troisième sept thèses qui différaient assez les unes des autres. Comment les discuter toutes ? Il y en avait d'excellentes et d'autres franchement irréalisables, utopiques. Tous les orateurs étaient d'accord pour constater qu'il fallait faire des efforts plus considérables en vue de préparer les jeunes Suisses à leur rôle de futurs citoyens. Le premier orateur a constaté, à ce sujet, que la Suisse française faisait bien plus pour l'instruction civique que la Suisse allemande. Le Comité central examinera toutes les propositions et fera rapport à la prochaine assemblée des délégués.

S'il y a une question sur laquelle il a déjà été écrit des livres et brochures en grand nombre, que l'on traite dans tous les journaux pédagogiques et autres, que l'on étudie dans toutes les conférences, c'est bien celui de la *réforme scolaire*, à l'ordre du jour de la séance du mardi matin. Comme la plupart des assistants avaient sans doute lu de nombreux articles sur ce sujet et avaient en outre le sentiment très net qu'il ne pouvait être traité, dans son ensemble, en une seule séance, la lassitude s'est manifestée plus tôt qu'à la première séance. Il faut dire aussi qu'ils avaient assisté, de 8 à 9 heures, à une série de conférences et de démonstrations dans les différents bâtiments scolaires et universitaires. Mais plus que jamais on avait le sentiment très net d'avoir entendu assez de paroles, qu'il fallait des actes. Aussi, la résolution votée comportait-elle l'institution d'une commission chargée de réunir et de faire connaître les essais pratiques entrepris dans beaucoup d'écoles.

Je ne puis que toucher les autres sujets traités, moins longuement, il est vrai, que les deux premiers. Ce sont *l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire*, que le Conseil fédéral devrait examiner sérieusement une fois que sera votée la loi sur les assurances, *l'amélioration de la situation économique du corps enseignant* et une résolution en faveur de la loi sur les assurances.

Le lundi après midi était réservé, à partir de 4 h., aux séances de quelques associations spéciales : société des maîtres des écoles normales, société suisse des institutrices, société des maîtres de géographie, des maîtres et maîtresses de classes spéciales, etc.

Une *exposition scolaire*, très instructive et très intéressante, avait été organisée spécialement en vue du XXII<sup>e</sup> congrès.

La *partie récréative* comportait, outre deux banquets et deux soirées familières agrémentées par de nombreuses productions, un magnifique concert de la *Liedertafel*, à la cathédrale, le dimanche soir, et la représentation de *Faust* de Gounod, au grand théâtre, le lundi soir. Mardi après midi, les principaux établissements industriels et commerciaux de Bâle avaient ouvert leurs portes. De nombreux participants s'en furent aussi à Augst et à Schweizerhall.

Je ne terminerai pas ce compte-rendu, forcément incomplet, sans mentionner quelques belles heures, malheureusement pas assez nombreuses — vu le programme si chargé du congrès — passées dans la société d'aimables collègues d'autres villes. Et ici, je place en toute première ligne celles vécues en compagnie de quelques collègues romands établis à Bâle.

Y.

#### REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Une heureuse nouvelle nous est arrivée du canton de *Thurgovie*; le 16 juillet, la nouvelle loi sur l'Ecole normale a été adoptée, en votation populaire, par 14,618 voix contre 6363. Parmi les 74 communes, 4 seulement l'ont repoussée. L'ancienne loi datait de l'année 1859. Deux tentatives de revision avaient échoué, l'une le 8 juin 1873, l'autre le 17 mars 1901.

Avec l'adoption de la nouvelle loi, le canton de Thurgovie entre dans le rang de ceux qui consacrent quatre années d'étude à la formation du corps enseignant primaire. Les jeunes filles seront dorénavant admises de plein droit à l'Ecole normale de Kreuzlingen, et l'obligation d'habiter l'internat sera abolie pour les élèves des deux classes supérieures. Le nombre des membres de la commission de surveillance sera porté de trois à cinq, parmi lesquels devra se trouver un membre du corps enseignant du canton. Le directeur et les maîtres seront nommés pour une période de huit ans, au lieu de six, par le Conseil d'Etat, sur la proposition de la commission de surveillance. La nouvelle loi entraînera pour l'Etat une augmentation des dépenses de 12,000 fr.

Le même jour, le demi-canton de *Bâle-Campagne*, après avoir repoussé deux projets, en 1907 et 1909, adoptait enfin, à une majorité de 900 voix, une nouvelle loi scolaire. La participation au scrutin a été très faible: 34 % des électeurs inscrits s'étaient présentés à l'urne. La nouvelle loi est un compromis entre les différents partis et entre les différentes tendances qui se sont manifestées lors du rejet des deux premiers projets. C'est pourquoi elle ne marque pas un progrès aussi prononcé que ne l'avaient espéré beaucoup d'amis de l'école. L'âge de la scolarité a été fixé à six ans, révolus avant le 1<sup>er</sup> mai; elle comprend huit ans. Le nombre des semaines de vacances est fixé à onze. La loi introduit la gratuité de l'enseignement et des fournitures, à tous les degrés. Le maximum d'élèves à recevoir dans une classe primaire est de 65. Si ce nombre est dépassé pendant 4 ans de suite, la classe sera dédoublée. Le nombre des leçons va de 18-30, y compris celles de gymnastique et de travaux à l'aiguille. Ces dernières sont données à partir de la troisième année. L'enseignement religieux, qui est facultatif, débute avec la quatrième année scolaire; il comprend une leçon par semaine et est donné par les pasteurs des deux confessions, d'après un plan d'études élaboré par le Conseil d'éducation. Outre l'école primaire, la loi connaît l'école complémentaire, les écoles secondaires et les collèges de district; le nombre de ces derniers reste fixé à 4. Les maîtres de tous les degrés sont nommés provisoirement, la première fois. Tous les cinq ans, ils sont soumis à une réélec-



tion. Les traitements sont fixés comme suit : 1600 fr. pour les instituteurs et institutrices primaires (pour les premiers avec logement et prestations en nature) ; 2600 fr. pour les maîtres secondaires nommés provisoirement, et 3000 francs pour ceux nommés définitivement ; 2000 et 2300 fr. pour les maîtresses secondaires. Les maîtresses d'ouvrage reçoivent 200 fr. par section, les maîtres des écoles complémentaires 1 fr. 50 par leçon. Les augmentations sont les mêmes pour tous les maîtres et maîtresses : 100 fr. après cinq années de services, jusqu'à 400 fr. après vingt ans. Il existe une pension de retraite, à laquelle les maîtres ont droit après quarante années de service, dont vingt au moins passées dans le canton. Les autorités de surveillance sont les commissions scolaires, l'inspecteur cantonal et le Conseil d'éducation. Celui-ci se compose de 7 membres, parmi lesquels un représentant du corps enseignant primaire et un autre du corps enseignant secondaire. La loi contient encore toute une série de dispositions concernant la répartition des frais entre le canton et les communes, les occupations accessoires du corps enseignant, etc.

Le canton de *Zurich* organise, du 16—18 octobre, à Winterthour un premier cours d'instruction pour concierges des maisons d'école. Il y aura des conférences et des démonstrations se rapportant à l'hygiène scolaire (mobilier, maladies, accidents), au chauffage, à la ventilation, aux bains scolaires, à l'éclairage, aux constructions scolaires, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments. Le cours, absolument gratuit, sera obligatoire pour les concierges des établissements cantonaux ; les participants recevront une indemnité de 5 fr. par jour.

Le même canton vient d'octroyer le titre de « professeur » aux maîtres de l'Ecole normale cantonale, nommés définitivement.

*Bâle-Ville* a réalisé un vœu souvent émis par le corps enseignant : le paiement mensuel des traitements. Il a aussi fait procéder à une enquête détaillée sur les visites des élèves dans les cinématographes.

La ville de *Lucerne* a inauguré un nouveau bâtiment scolaire, destiné à l'école primaire, comprenant 14 classes et 8 locaux pour l'école enfantine, les classes spéciales, les classes gardiennes, etc. Coût 650,000 fr.

La ville de *Zoug* vient de remanier l'échelle des traitements du corps enseignant. Ceux des maîtres secondaires ont été augmentés de 900, ceux des maîtres primaires de 600 fr., en moyenne, y compris les augmentations pour années de service.

Y.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**VAUD. — Enseignement.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Aubort, instituteur à Mur, vient de subir avec succès, à Neuchâtel, les examens de capacité pour l'enseignement secondaire, et d'obtenir un brevet général pour le français, la littérature, l'histoire, le latin et la philosophie. M. Aubort a déjà prouvé son talent littéraire par la publication d'ouvrages intéressants : « Voix de la Patrie », « Jeune Allemagne et Jeune France », « Dans la mêlée » (poésies). Nos bien sincères félicitations à ce distingué représentant du corps enseignant vaudois, qui prouve une fois de plus, que le travail et la persévérance ne sont jamais sans récompense.

E. N. M.

— A la suite des épreuves complémentaires de la session d'automne, obtiennent le brevet pour l'enseignement primaire : Mlle Jeanne Charoton, MM. Jules Au-

berson, Adrien Barbey (tous trois malades au moment des examens du printemps) Gustave Baumgartner, Francis Guex et Emmanuel Monod.

**Société pédagogique vaudoise.** — Le Comité avise les différentes sections, qu'ensuite d'autorisation accordée par le Département de l'Instruction publique, les réunions annuelles de sections auront lieu *le samedi 11 novembre 1911*, dès 9 h. du matin. A cet effet un congé officiel est accordé aux membres du corps enseignant qui y participeront, moyennant avis préalable à leur Commission scolaire respective. Le prochain numéro du « Bulletin » qui paraîtra sous peu, donnera toutes les indications nécessaires à ce sujet, ainsi que l'ordre du jour complet. Nous anticipons sur lui, pour que ceux qui ont été chargés de présenter des rapports sur les questions mises à l'étude dans les conférences officielles de ce printemps puissent doré et déjà se mettre à l'œuvre et ne pas être pris à l'improviste.

A. D.

**Retraite.** — Jeudi 21 septembre 1911, les autorités municipales et scolaires de Burtigny étaient réunies pour prendre congé de M. Jules Nicolier, leur regretté instituteur qui se retire après trente ans d'enseignement. A cette occasion un souvenir lui fut remis au nom des autorités qui ont su apprécier son travail et son dévouement. Nous souhaitons une longue et paisible retraite à ce dévoué serviteur.

U. G.

M. Jules Nicolier a obtenu son brevet en 1881. Il passa une bonne partie de sa carrière à la Forclaz et ce n'est que depuis quelques années qu'il enseignait à Burtigny. Nous avons pu apprécier sa simplicité, sa franche cordialité et son dévouement pour tous ses collègues. Il laisse ici le souvenir d'un homme de devoir et d'une grande moralité.

A. D.

**Un patriote.** — Le jeune Comtesse, dont les parents habitent Marchissy, est venu depuis le Chili où il a été élevé, pour passer son école de recrues à Lausanne. Fidèle à son devoir, il a subi à Nyon, le 12 août écoulé, son examen pédagogique de recrutement. Ne sachant suffisamment aucune de nos trois langues nationales, il fit sa composition en... espagnol. Nous savons d'ailleurs que les experts lui ont mis la note 1... et pour cause ! Cet acte de patriotisme se passe de commentaire.

A. D.

#### **Compte-rendu pour 1910 du Département de l'Instruction publique. (Suite)**

*Fournitures scolaires.* — Voici quelques chiffres sur le compte de l'exercice 1910 :

|                              |                             |                          |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| a) Fournitures courantes fr. | 56 960,32 (au total) et fr. | 1,23 par élève en moyen. |
| Manuels . . . . . »          | 86 803,38                   | » 1,87 »                 |

---

|               |            |                              |
|---------------|------------|------------------------------|
| Total . . fr. | 143 763,70 | fr. 3,10 par élève en moyen. |
|---------------|------------|------------------------------|

La moyenne de dépense par élève est donc de 0,16 supérieure à celle de l'exercice 1909. Cette augmentation provient d'un accroissement dans le nombre d'exemplaires livrés de la plupart des manuels et aussi du prix plus élevé de l'exemplaire du vocabulaire Pasche et des Récits d'histoire biblique, de M. L. Emery.



- b) *Fournitures pour travaux à l'aiguille*, total fr. 41 298,33, soit de fr. 1,70 en moyenne par élève, identique à celle de 1909.  
 c) *Fournitures pour l'enseignement du dessin*, total fr. 15 649 21, soit de fr. 0,34 en moyenne par élève, de fr. 0,11 inférieure à celle de 1909.  
 d) *Classes primaires supérieures*. La dépense a été la suivante pour les 670 élèves de ces classes :

|                            |                       |                            |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Fournitures courantes      | au total fr. 1405,34, | moyenne par élève fr. 2,10 |
| Manuels                    | » » 5909,13           | » » 8,92                   |
| Fournitures pour le dessin | » » 529,70            | » » 0,79                   |

Total . . . fr. 7914,17, moyenne par élève fr. 11,81

Le nombre des élèves est donc de 230 plus élevé que celui de l'exercice 1909 et la moyenne de dépense est inférieure de fr. 0,36.

*Musée scolaire cantonal*. — La liste des moyens d'enseignement mise en circulation auprès des autorités scolaires et des membres du personnel enseignant primaire et secondaire, a été complétée et a fait l'objet d'une brochure adressée à tous les intéressés. Elle contient :

- a) Tableaux muraux . . . . . 397  
 b) Diapositives pour projections lum. . . 292

Le nombre des prêts mis en circulation en 1910 a été de 1963.

Le compte-rendu mentionne les deux expositions temporaires qui ont été organisées à l'Ecole normale. L'une comprenait les documents présentés par la Suède au III<sup>e</sup> congrès international d'hygiène scolaire à Paris, en août 1910, et mis obligeamment à la disposition des délégués suisses pour être exposés à Zurich et à Lausanne. La seconde exposition était composée des ouvrages réunis par les soins de la commission de la Société pédagogique romande qui s'occupe du choix des publications pour la jeunesse et les bibliothèques scolaires et comprenait 201 exemplaires d'ouvrages divers.

L'*Educateur* ayant consacré à ces deux expositions des articles spéciaux, il est superflu que nous en reparlions ici.

*Institut des sourds-muets*. — Cet établissement continue à suivre sa marche normale. Au 1<sup>er</sup> janvier 1910, il y avait 21 élèves présents — 13 garçons et 8 filles, — tous Vandois, à l'exception d'une jeune Bernoise dont les parents habitent notre Canton et une Neuchâteloise. L'état sanitaire a été excellent, ce qu'il faut attribuer en bonne partie à une vie très régulière, aux fréquents exercices et jeux de gymnastique et aux nombreuses promenades.

L'enseignement, donné comme précédemment par le directeur et ses aides (instituteur et institutrice), comprend : le français, l'arithmétique, l'histoire, le dessin, la géographie, la gymnastique et les travaux manuels.

Il est toujours à déplorer que bon nombre de parents ne sachent pas ou, disons mieux, ne veulent pas profiter, pour leurs pauvres enfants infirmes, de cet établissement mis à leur disposition. Il faut espérer que l'enseignement des arriérés, qui va être organisé très prochainement, contribuera à diriger du côté de l'Institut des sourds-muets un certain nombre d'enfants qui ont leur place dans cette école ; celle-ci atteindra ainsi toujours mieux le but auquel elle était destinée.

Arrivé au terme de cette revue rapide du compte rendu de l'Instruction publique, que nous faisons pour la troisième et dernière fois, nous constatons avec plaisir l'effort qui est accompli par tous ceux qui collaborent à cette œuvre éminemment utile et patriotique. Cet effort soutenu porte d'heureux fruits — trop lents peut-être à notre gré — mais il n'est pas dans la nature des choses que le progrès en ce domaine soit trop rapide. Il le serait que nous aurions des doutes sur sa valeur et sa continuité. L'Etat s'impose de lourds sacrifices pour l'instruction publique — il semble parfois qu'ils sont exagérés, — cependant, maîtres et élèves, persévérons dans cette belle tâche — difficile entre toutes — mais féconde pour le bien de notre cher pays.

H. GAILLOZ.

NEUCHÂTEL. — **La Caisse de remplacement au Grand Conseil.** — Les articles 107 et 112 de la loi sur l'enseignement primaire du 18<sup>e</sup> novembre 1908 avaient fait l'objet d'un projet de revision duquel une commission s'est occupée. Le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session extraordinaire a accepté la teneur des nouveaux articles telle que la Commission l'avait préparée. Voici ces articles nouveaux :

Art. 107

Lorsqu'un membre du corps enseignant est empêché de remplir ses fonctions, la Commission scolaire pourvoit à l'enseignement aux frais de l'intéressé. En vue de pourvoir aux frais de remplacement pour cause de maladie, il est organisé une *Caisse spéciale*, de laquelle font obligatoirement partie tous les membres du corps enseignant primaire.

Cette caisse est instituée en fondation, sous la dénomination de « Caisse cantonale de remplacement du corps enseignant primaire ». Elle a son siège à Neuchâtel.

L'organisation de la Caisse fait l'objet d'un règlement soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

L'Etat et les Communes sont représentés dans l'administration centrale de la Caisse par une délégation que désigne le Conseil d'Etat.

La Caisse est alimentée par les cotisations de ses membres et par les subventions de l'Etat et des Communes. Ces subventions sont égales l'une et l'autre au montant des cotisations payées par les intéressés et ne peuvent excéder 8 francs par membre et par an.

Les comptes et un rapport sur la marche de la Caisse sont adressés chaque année au Conseil d'Etat et aux Conseils communaux.

Art. 112

Les maîtres et maîtresses spéciaux dont l'enseignement est exclusivement consacré à l'école primaire, et qui reçoivent de ce fait des traitements égaux ou supérieurs à ceux prévus à l'article 110, ont droit à la haute paye allouée pour ancienneté de services.

L. Q.

## PARTIE PRATIQUE

*Degré intermédiaire.*

### LEÇON DE CHOSES

#### Le Lapin.

*Habitat.* Le lapin de garenne, plus petit que le lièvre, se creuse un terrier profond, qu'il place de préférence dans les bois, il aime les lieux arides et déserts. Originaire de l'Europe méridionale, le lapin s'est répandu dans l'Europe entière, puis dans l'Amérique du Nord et l'Australie. Actuellement, il se rencontre un peu partout. Dans les jours de pluie, il reste dans son terrier, mais dès qu'il fait beau, il gagne les fourrés voisins.

*Mœurs du lapin.* C'est un animal craintif; il ne sort que la nuit. Poursuivi, il court excessivement vite, en faisant de nombreux crochets, mais sa vitesse ne dure pas. Se sentant faible, il cherche toujours à regagner son terrier. C'est un animal doux, facile à domestiquer; il s'habitue à la captivité et vit très bien en compagnie des animaux de la ferme. En liberté, il vit en nombreuse société. Le lapin de garenne est extraordinairement prolifique: dans certains endroits, il est même impossible de s'en débarrasser. En Australie, on s'occupe sérieusement de sa destruction, car il cause de grands ravages dans les cultures.

*Nourriture du lapin.* Le lapin sauvage se nourrit de carottes, de luzerne, de jeunes pousses de blé, de plantes aromatiques; le lapin domestique mange volontiers les restes de la cuisine, les pommes de terre, le son, le maïs, l'avoine; il aime aussi beaucoup l'herbe, le foin, les choux, les carottes, les salades, etc. Par son genre de nourriture, le lapin sauvage est nuisible, car il ravage les plantations et les cultures; il ronge l'écorce des jeunes arbres et cause de sérieux dégâts dans les forêts.

*Élevage du lapin domestique.* Le lapin n'est pas difficile; on peut l'entretenir sans beaucoup de frais. Cependant, si l'on veut réussir dans l'élevage, il faut y consacrer quelques soins. Des lapins bien soignés peuvent être d'un excellent rapport. On les loge à peu de frais, soit dans une cabane de bois ou de maçonnerie, soit dans une caisse ou un tonneau défoncé. L'essentiel est que l'habitation soit saine, propre, sèche, aérée et à l'abri du froid.

Les lapins se reproduisent à six mois; les portées sont de deux à douze petits.

Pour engraisser le lapin, on le place, pendant un mois ou six semaines à l'étroit, dans une demi-obscurité et on lui donne une nourriture abondante et variée.

*Races de lapins domestiques.* Elles abondent; les plus connues sont: le lapin géant de Flandre, le lapin français à oreilles pendantes, le lapin anglais, le lapin angora, le lapin argenté, le lapin russe, le lapin papillon, le lapin tricolore du Japon. Le roi des lapins est bien le géant de Flandre, couleur de lièvre ou gris de fer; il est robuste, et peut atteindre un poids de six à sept kilogrammes.

*Conservation des peaux de lapins.* Les belles peaux de lapins atteignent un

prix assez élevé. Il importe donc de les soigner et d'éviter toute déchirure ou coupure. Pour les sécher, il faut les clouer sur une planche, de façon à ce qu'elles soient bien tendues, puis broser la partie charnue avec de l'eau bouillante, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de chair. Au bout de quelques heures et à plusieurs reprises, il faut les frotter avec une solution d'alun.

*Maladies des lapins.* Quand les lapins sont bien soignés, bien logés et bien nourris, ils sont généralement en bonne santé. Par contre, un mauvais élevage est souvent cause de maladies diverses. La mortalité est surtout très grande chez les lapereaux. Ils succombent fréquemment lorsque la femelle a trop de petits à nourrir, que les nichées sont trop rapprochées ou que la nourriture ne convient pas ; on leur donne souvent trop de verdure. Pour éviter l'*hydropisie du ventre* et la *diarrhée*, les *maladies d'oreilles*, les *rhumes* et *pneumonies*, il faut observer la plus stricte propreté et distribuer aux lapins une nourriture variée et peu aqueuse.

*Famille et parents.* Le lapin, par son système dentaire, appartient à l'ordre des rongeurs. Il a des molaires, quatre incisives et pas de canines. Ses parents sont : le lièvre, l'écureuil, le cobaye, le castor, etc. Plusieurs de ces animaux deviennent fort rares à cause de la chasse acharnée que l'homme leur fait ; de plus, ils ont de nombreux ennemis et peu de moyens de défense. A. DUMUID.

## DICTÉES

### Le lapin russe.

Le lapin russe est un des plus curieusement dessiné. il est blanc, noir aux extrémités, au nez, aux oreilles, aux pattes et à la queue. La fourrure est très recherchée des commerçants. Il porte aussi le nom d'Himalaya, parce qu'il se trouve en très grand nombre dans ces montagnes. Il a trouvé partout des admirateurs ; c'est un lapin de luxe.

### Les lapins argentés.

Ce sont de magnifiques animaux, dont la peau sert à la fabrication de fourrures et se paie très cher. Ils sont petits, mais prodigieusement féconds. A leur naissance, les petits sont tout noirs ; à l'âge de trois mois, apparaissent les poils, argentés et, à quatre mois, ils ont leur couleur définitive. Les beaux exemplaires ont une couleur claire et uniforme ; même le nez, les pattes et la queue ne sont pas plus foncés que le reste du corps.

### Le lapin angora.

On ne peut rien imaginer de plus superbe que cet animal. Il y en a dont les poils ont jusqu'à vingt-quatre centimètres de longueur. Ces poils sont très recherchés et on en fait des tissus, des bas, des gants, des châles et des vêtements pour les goutteux. Les lapins angoras doivent être peignés chaque semaine, car, mal soignés, ils sont affreux.

### Le lapin français.

Le lapin français à oreilles pendantes peut être à bon droit appelé un animal utile. Il se trouve surtout en France, quoiqu'il ne soit plus un inconnu dans d'autres pays. Son poids atteint quatre à cinq kilogrammes. Ses deux oreilles



pendent flasques le long de la tête et touchent presque le sol. Il y en a de toutes les couleurs ; il est le plus souvent gris, mais on en élève aussi des blancs, des noirs et des jaunes.

#### L'élevage du lapin.

L'élevage des lapins a pour l'ouvrier un intérêt financier et moral. S'il a vraiment de l'affection pour les animaux, il leur donnera ses soins en revenant au logis, au lieu d'aller au cabaret et de dissiper son argent. Tout ce qui concerne l'élevage l'intéressera ; il acquerra les connaissances nécessaires par l'expérience et la lecture des livres et des journaux.

A. DUMUID.

---

#### Degré supérieur.

### ORTHOGRAPHE D'USAGE.

#### Du préfixe « in »

Le préfixe *in* (en, dans, non) se trouve dans inn très grand nombre de mot, composés. Ex. : *induire*, *inclus*, *inachevé*, etc.

Il se modifie en *im* devant les consonnes *b p m*. Ex. : *imbu*, *implanter*, *immérité*, etc. et en *il*, *ir* devant les mots commençant par *l* ou *r*. Ex. : *illogique* (inlogique), *irrégulier* (inrégulier).

Il ne s'écrit avec *nn* que dans *innavigable*, *inné*, *innocent*, *innocuité*, *innombrable*, *innommé*, *innover* et leurs dérivés ; parce que dans chacun de ces mots, il est placé devant un mot simple commençant par *n*. Partout ailleurs le préfixe *in* s'écrit tel quel. Il est important de se le rappeler, surtout pour les mots où il est placé devant une voyelle ou un *h* muet. Voici quelques-uns des plus usités :

Inacceptable, inaccoutumé, inachevé, inactif, inadmissible, inaliénable, inamovible, inanimé, inaperçu, inappréciable, inappliqué, inapte, inarticulé, inasouvi, inattention, inaugurer, inavonable, inébranlable, inéchangeable, inédit, ineffaçable, inefficace, inégal, inéligible, inépuisable, inespéré, inestimable, inévitable, inexact, inexcusable, inexécuté, inexpérimenté, inexplicable, inexploité, inexploré, inexprimable, inhabile, inhabitable, inhalation, inhospitalier, inhumain, inimaginable, inimitable, inimitié, ininterrompu, inobservé, inoccupé, inodore, inoffensif, inonder, inopiné, inopportun, inorganique, inouï, inusable, inutile, etc.

REMARQUE : Le préfixe *in*, on le voit, a généralement le sens négatif.

#### Exercices.

I. Les élèves décomposeront les mots ci-dessus en leurs éléments : *inacceptable* (in accepter), *inaccoutumé* (in accoutumé), etc. On veillera à ce qu'ils ne les partagent jamais de la manière suivante : *i-nonder*, *i-nactif*, etc.

II. Formez des mots composés au moyen du préfixe *in* et des mots simples suivants :

Expliquer, utilité, action, nombre, apercevoir, épuiser, habiter, réparer, onde, nom, occuper, mortel, excuser, éliter, naviguer, religieux, remède, élire, espérer,

imaginer, légal, révérence, explorer, offense, réparer, humanité, légitime, décence, épuiser, respect, résolu, aptitude, aliéner, barbe, opportunité, efficace, habileté, attention, mobile, rémission.

Dictée.

Il y a encore dans bien des pays des lois *inhumaines*. On dit parfois de la différence entre deux objets qu'elle est *inappréciable* à l'œil. Il est plus facile d'*inoculer* un vice qu'une vertu. Ayez toujours une conduite *irréprochable*. Nous avons évité de débarquer sur cette côte *inhospitalière*. Nous avons dans notre âme un principe *inné* de justice. Les tulipes sont *inodores*. Les *inondations* ont causé beaucoup de dégâts l'année passée. L'*illumination* de Paris coûte des sommes considérables. Une quantité *innombrable* d'étoiles brillent dans l'*immensité* des cieux. L'aliéné est *irresponsable* de ses actes. On voit dans les musées des grandes villes des tableaux d'un prix *inestimable*. On dit : « Etre *innocent* comme l'enfant qui vient de naître ». Aucun fonctionnaire administratif n'est *inamovible*. Il faudrait pouvoir inspirer un peu de clémence à ce juge *inexorable*. La paix universelle n'est guère plus possible que l'*immobilité* de l'océan. Une sentence est *illégale* quand elle est contraire aux lois.

A. G.

## ESTHÉTIQUE

### Les Ornaments d'architecture<sup>1</sup>

(Voir : J. Ruskin : *Les pierres de Venise*, vol. 1.)

Partout et toujours les hommes ont éprouvé le besoin de se construire un abri contre les intempéries, une demeure, hutte, chaumière, maison, etc. Partout aussi ils ont essayé de rendre leurs constructions attrayantes, d'y mettre quelque chose qui plaise au regard et réjonisse, sans pour cela être directement utile.

A côté de l'utile, ils ont placé l'agréable. Ils ont *orné* leurs huttes, leurs maisons, leurs palais, et aussi leurs meubles, leurs ustensiles et leurs outils.

(Faire observer les ornements architecturaux des bâtiments que les élèves connaissent le mieux. Se servir ensuite de gravures, projections lumineuses, etc., représentant quelques types d'architecture : huttes de nègres, maisons chinoises, ou japonaises, de bois, de pierre, cathédrales, palais, hôtels de ville, etc.)

La leçon que nous donnons ici est une sorte de récapitulation, d'analyse et de synthèse d'une foule d'observations que nos élèves ont en partie déjà faites ou que nous devons les amener à faire.

C'est *dans la nature* que les hommes ont trouvé ce qui leur était nécessaire pour orner leurs constructions. Ils y ont vu des choses qui plaisaient aux yeux, qu'ils aimaient à contempler, qui leur apportaient un sentiment de paix, de repos, de sécurité, de joie, de beauté. Ils ont alors essayé de reproduire ces éléments agréables offerts par la nature et de les fixer par le moyen de la peinture, de la sculpture sur la pierre, sur le bois, sur la toile, pour les avoir près d'eux et en jouir plus souvent et plus aisément.

<sup>1</sup> Nous laissons de côté dans cette leçon ce qui concerne la couleur.

Quelles sont les choses dont les hommes se sont servis pour l'ornement de leurs créations ?

1<sup>o</sup> Ils ont découvert dans la nature de *belles lignes*. Ils ont remarqué bien vite la beauté des contours des objets naturels. Prenez une feuille de laurier ou de chêne et tracez sur le papier son contour en laissant de côté les anfractuosités de la seconde. Vous obtenez des lignes qui plaisent au regard. Prenez encore une feuille de plantain ou de châtaignier. Quelles belles lignes elles dessinent, soit par leurs contours, soit aussi par leurs nervures ! En Suisse, nous pouvons admirer les grandes et belles lignes de certains glaciers ou le profil de longues chaînes de montagnes.

Une très belle ligne est celle de la coquille des mollusques, du plus humble escargot jusqu'au plus brillant coquillage marin.

Remarquez aussi la belle ligne tracée par la pierre jetée, par le bateau, ou par l'oiseau, ou par l'aéroplane virant dans l'eau ou dans l'air, par les voiles gonflées par le vent, par mille objets soumis à la force qui les anime. Toutes ces lignes sont l'expression d'une puissance, elles marquent les progrès d'une croissance ou indiquent un mouvement.

Les plus belles lignes que trace le ciseau du sculpteur ou le crayon du dessinateur, son œil semble les avoir toutes rencontrées et aimées dans la nature qu'il regarde ou qu'il voit sans pour ainsi dire s'en douter. En tous cas, l'homme est incapable de trouver de belles lignes, qui plaisent, soit pour les contours d'une colonne, d'une corniche, d'un toit, d'une balustrade, que l'on ne pourrait pas trouver dans la nature. Quand donc vous verrez une ligne que l'architecture a reproduite pour embellir une construction, essayez de penser à la plante, au coquillage, ou au profil d'une montagne. Cherchez quelle ligne naturelle lui ressemble. Vous verrez peu à peu votre œil se former et votre goût se purifier.

2<sup>o</sup> L'homme a remarqué les belles formes des *cristaux*. On a imité par exemple la pyramide à quatre côtés, soit en Egypte, soit dans des ornements architecturaux (qu'on appelle dents de chien).

3<sup>o</sup> Les Egyptiens ont dessiné les *formes de l'eau* plissée par les vagues. Les mosaïques, les vitraux des églises représentent l'eau au moyen de lignes onduleuses avec la forme symbolique d'un dauphin ou d'un poisson.

4<sup>o</sup> Les *nuages* offrent aux peintres et aux sculpteurs des lignes exprimant la force du vent.

5<sup>o</sup> Les *poissons* aux formes si originales et aux lignes si pures ont souvent été utilisés par les décorateurs. Les vases grecs représentent souvent le dauphin plongeant dans la mer en infléchissant gracieusement sa queue.

6<sup>o</sup> Les *reptiles* et les *insectes* : lézards, serpents, dragons ont toujours servi à l'ornementation architecturale, soit à cause de la beauté de leurs lignes, soit à cause de l'excitation nerveuse que l'homme aime à se procurer quand elle est inoffensive. L'abeille décore le Palais ducal de Venise. La sauterelle aux formes originales et élégantes a souvent inspiré les décorateurs.

7<sup>o</sup> Les *feuilles* qui se trouvent sous tous les climats ont toujours servi à embellir l'habitation humaine. Dessinées ou sculptées, seules ou par groupes,

stylisées ou non, on les retrouve partout avec plaisir. Le *lotus*, la *feuille d'acanthé* caractérisent l'architecture de la Grèce et de l'Égypte.

8° La grâce parfaite de *l'oiseau* a tenté les décorateurs. Peu d'êtres vivants symbolisent autant que lui l'action, le mouvement. Ses ailes ont été employées par l'art pour représenter l'idéal, l'aspiration vers le mieux; presque partout on les trouve comme motif d'ornementation qui ne fatigue jamais. On les associe souvent au corps du lézard, du cheval, du lion ou de l'homme. La tête des oiseaux de proie, si pleine de puissance, est un des plus riches ornements. Dans tous les âges de l'histoire on la retrouve.

8° Parmi les *mammifères*, c'est le cheval qui a eu l'honneur d'être le plus souvent représenté, grâce à son association avec l'homme.

L'Égypte sculpte des lions, Ninive des taureaux, le moyen âge des griffons. Enfin l'homme est le principal sujet de la sculpture et du dessin.

On pourrait trouver encore d'autres motifs d'ornementation tirés, non de la nature où vit l'homme, mais de *l'industrie* et des *arts* qu'il cultive.

C'est ainsi qu'on a représenté sur des bas-reliefs : des instruments d'agriculture (charrues, outils), des armes de guerre (trophées, casques, cuirasses), des costumes, des draperies, des bateaux, des cordages enroulés et des ancres.

Ruskin qui a toujours vigoureusement combattu l'ornementation qui s'inspire des œuvres de l'homme justifie sa manière de voir, son esthétique, sur ce point, en disant à peu près ceci : Quel est le but de l'ornementation ? De nous rendre heureux. Or, qu'est-ce qui nous rend heureux ? Ce n'est pas la pensée de ce que vous avez fait vous-mêmes; ni votre propre gloire, ni votre propre personne, ni votre volonté propre. Vous ne pouvez prendre plaisir à ce qui vient de vous. C'est pour cela que la nature seule, que vous n'avez pas créée, à la beauté de laquelle vous n'avez pas contribué, peut et doit vous inspirer les belles lignes, les belles formes, et vous fournir les objets dont vous avez besoin pour orner vos demeures, vos outils ou vos meubles et pour y trouver quelque joie, quelque satisfaction.

L. S. P.

---

## ARITHMÉTIQUE

---

### Solution du problème donné dans le n° 36.

La solution de ce problème (n° 722, page 194 du Recueil de calcul écrit du degré supérieur) comporte l'extraction d'une racine carrée qui ne rentre pas dans le programme primaire. Ce problème devra donc être réservé pour les élèves des classes primaires supérieures. Il en est de même du n° 717, page 193.

Nous avons reçu des solutions exactes, (Réponses : fr. 23,21 par are; base 56,568 m., hauteur 49,497 m.) de MM. J. Masnata à Daillens, Emile Perret à Chaux-de-Fonds, Ch. Voillat à Landeron (2 solutions), P. Ehinger à Novalles, R. Béguin à Neuchâtel et E. Dumartheray à Gimel, plus un grand nombre de solutions obtenues par tâtonnements et qui ne sauraient satisfaire aux conditions posées.

---

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)



# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Ecoles primaires

#### Places au concours

**Nyon.** — Messieurs les instituteurs disposés à desservir provisoirement, jusqu'au printemps 1912, le poste d'instituteur de l'une des classes de cette localité, sont priés d'adresser leurs offres de service au Département de l'Instruction publique et des Cultes jusqu'au **13 octobre**, à 6 heures du soir, en mentionnant la date de leur brevet définitif ou provisoire.

Traitement : Fr. 2000 à 2300 fr. par an pour toutes choses et suivant années de service dans le canton.

---

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**Echallens.** — Un concours est ouvert pour la nomination d'une maitresse de travaux à l'aiguille au Collège mixte d'Echallens.

Conditions : 5 heures de leçons hebdomadaires. Traitement fr. 200 par an.

Entrée en fonctions : 15 novembre 1911.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique, 2<sup>me</sup> service, jusqu'au 13 octobre, à 6 heures du soir.

---

#### Cours préparatoires aux examens de recrues

L'indemnité due à MM. les instituteurs qui ont donné ces cours est payable aux recettes de district dès ce jour.

Pour le district de Lausanne, le paiement a lieu à la Banque cantonale vaudoise.

**Guérison radicale**  
des **Rhumes** anciens et récents  
**toux, bronchites**  
par la  
**SOLUTION PAUTAUBERGE**  
Préviend la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.  
Fr. 3.50 le flacon. — Toutes pharmacies.

Ue 10353

---

#### POUR APPRENDRE LE FRANÇAIS

Pendant l'hiver on désire placer un garçon de 15 ans, de la Suisse allemande, dans une bonne famille (instituteur ou pasteur sont préférés) où l'occasion se présenterait de fréquenter une école publique, adaptée à l'âge mentionné ci-dessus. — Adresser offres, avec prix pour pension et trois leçons de langue par semaine, sous chiffre **Z. W. 13147**, à l'agence de publicité **Rodolphe Mosse, Zurich.**

Za16469



# Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les  
membres de la S. P. V. l'es-  
comptespécial de

## 10%

sans aucune majoration, nos  
prix modérés sont tous mar-  
qués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



# Complets



Afin d'introduire ma

## MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

**PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL**

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

D. V. 93 g.

Systemes  
brevetés.

# MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles  
déposés

Ancienne Maison

**A. MAUCHAIN**

**Jules RAPP** successeur  
**GENÈVE**

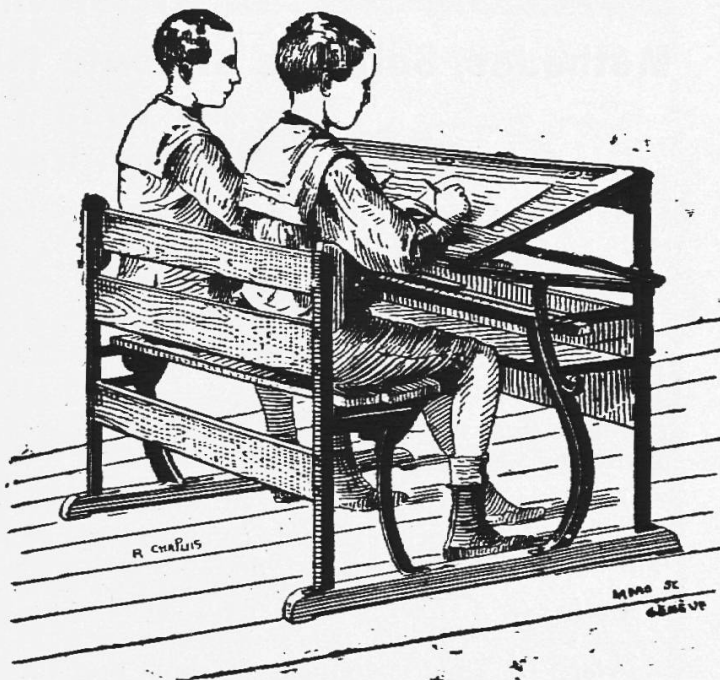
Médailles d'or :

Paris 1885    Havre 1893  
Paris 1889    Genève 1896  
Paris 1900

Les plus hautes récompenses  
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département  
de l'Instruction publique.

Attestations et prospectus  
à disposition.



## TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les  
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

**FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ**

## COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

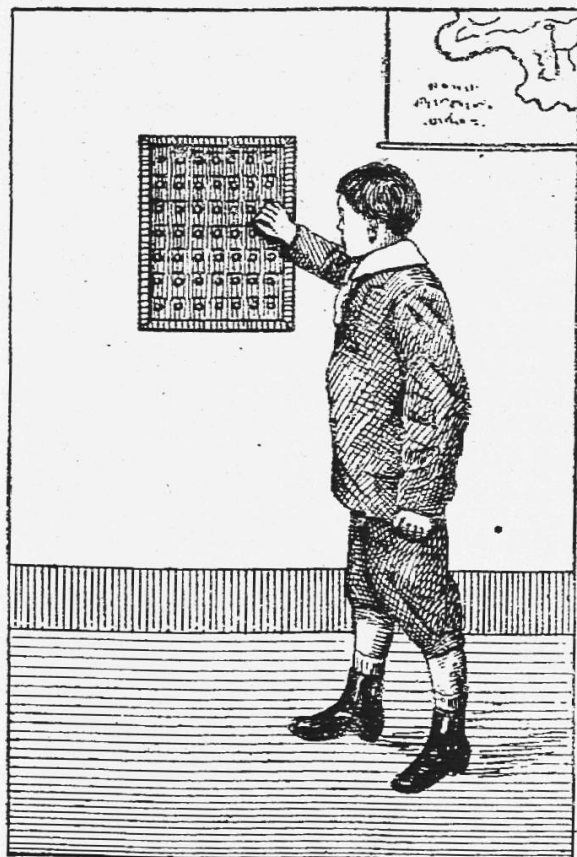
Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé  
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen  
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : **65 francs.**



**Demandez le Catalogue Général gratis et franco.**



# Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

## Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

### Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

*Fétis, F. J.* Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—

*Maréchal, H. et Parès, G.* Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50

*Reuchsel, A.* L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—

*Roger-Ducasse.* Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—

*Humbert, G.* Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50

*Kling, H.* Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—

*Kælla, G. A.* Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—

» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—

*Pilet, W.* Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—

*Lauber, L.* Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—

» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50

*Masset, H.* Exercices de chant, méthodiquement gradués (3<sup>me</sup> édition) fr. 2.50

*Dureau, Th.* Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.

1<sup>er</sup> Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2<sup>me</sup> vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—

*Soullier Ch.* Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50

*Mayor, Ch.* — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1<sup>re</sup> partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans es tonalités majeures jusqu'à 3 dièzes et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35

2<sup>e</sup> partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)

*Bayer, J.* Manuel de Pédagogie musicale pratique.

1<sup>er</sup> vol. : Pédagogie orale. — Leçons au tableau noir, fr. 4.—

2<sup>me</sup> vol. : Pédagogie écrite. — Compositions écrites, fr. 5.—

» Vade-Mecum du Directeur de Sociétés Chorales, fr. 4.—

*Combarieu, J.* Le Chant Choral; cours élémentaire et moyen à l'usage des écoles primaires, fr. 1.50

*Marcaillou, G.* L'art de composer et d'écrire la musique légère (dances) fr. 5.—

*Declercq.* Cours pratique de transposition, d'accompagnement et de lecture à vue à l'usage de tous les musiciens, fr. 4.—

*Berger, A.* Théorie scientifique du violon, fr. 3.50

*Kœckert, G.* Les principes rationnels de la technique du violon, fr. 2.15

*Berthoud, E.* Cours pratique de gymnastique spéciale des doigts, du poignet et du bras pour faciliter l'étude du violon, fr. 2.70

# FETISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)



**DIEU**

**HUMANITE**

**PATRIE**

XLVII<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 42



LAUSANNE — 21 octobre 1911.

# L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELIGIEUSE -)

**ORGANE**

DE LA

**Société Pédagogique de la Suisse romande**

**PARAISANT TOUS LES SAMEDIS**

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**CHARLES PERRET**

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.  
Editeur responsable.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA. BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# MODES

1, RUE PÉPINET  
M<sup>ME</sup> L. PICARD-BLOCH

De retour de Paris avec un choix très varié en

**CH**APEAUX MODÈLES pour dames et jeunes filles  
APEAUX TROTTEUR et CHAPÉLIER — TOQUETS  
APEAUX DE DEUIL et DEMI-DEUIL — ECHARPES  
APEAUX en FOURRURES. — Gamins. dep. 4 fr. 90

FEUTRES et FORMES. RUBANS. VELOURS. FLEURS et PLUMES

*ESCOMPTE aux Membres du corps enseignant*

H14840L

1, RUE PÉPINET Angle r. Centrale

## MEUBLES

riches et ordinaires. — Trousseaux pour la ville et la campagne. — Bureaux américains. — Chambres complètes pour pensionnaires.

La maison Pochon frères, à Lausanne, considérablement agrandie dans ses nouveaux locaux, place Centrale, avise le corps enseignant qu'elle accorde, comme auparavant, des facilités de paiement moyennant garanties sérieuses. — **Discretion.**

## POUR APPRENDRE LE FRANÇAIS

Pendant l'hiver on désire placer un garçon de 15 ans, de la Suisse allemande, dans une bonne famille (instituteur ou pasteur sont préférés) où l'occasion se présenterait de fréquenter une école publique, adaptée à l'âge mentionné ci-dessus. — Adresser offres, avec prix pour pension et trois leçons de langue par semaine, sous chiffre **Z. W. 13147**, à l'agence de publicité **Rodolphe Mosse, Zurich.** Za16469

**Guérison radicale**  
des **Rhumes** anciens et récents  
**toux, bronchites**  
par la  
**SOLUTION PAUTAUBERGE**  
Préviend la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.  
Fr. 3.50 le flacon. — Toutes pharmacies.

Ue 10333

## Instituteur

On cherche pour un établissement de jeunes garçons un instituteur primaire. S'adresser à la Direction de la Colonie de Serix près Oron.

# Librairie Payot & Co., Lausanne.

## DERNIERES NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES

- Henri Sensine.** Grammaire élémentaire de la langue française, fr. 1.25  
— Grammaire concrète de la langue française avec la collaboration de M. Jean Bonnard. fr. 2.50
- E. Küpfer.** Eléments d'Instruction civique à l'usage des Ecoles Secondaires du Canton de Vaud, fr. —.90
- J.-B. Maillard.** Résumé de Grammaire anglaise, fr. 0.70
- Ouvrages adoptés pour les Ecoles secondaires par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.**
- Henri Sensine.** L'emploi du temps en français ou le mécanisme du verbe. Méthode à l'usage des étrangers, avec 93 exercices pratiques. 6<sup>me</sup> édition revue et augmentée, fr. 2.—
- Constant Dutoit.** Cours élémentaire de Physique à l'usage de l'enseignement secondaire, avec 190 figures. fr. 2.50
- Ami Simond.** Les Verbes français conjugués sans abréviation fr. —.75
- Spreng-Sautebin.** Géographie Economique de la Suisse, illustrée de 30 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques en noir et en couleur fr. 2.—
- Paul Maillefer.** Abrégé d'histoire générale à l'usage de l'Enseignement secondaire et primaire supérieur. Ouvrage illustré de 100 gravures en noir et de 8 cartes en couleur. fr. 2.50
- Docteur Albert Barraud.** Les oreilles de nos enfants. Résultats de l'examen oto-rhino-laryngologique des enfants des Ecoles primaires de Lausanne fr. 1.—.
- Annuaire de l'Instruction publique en Suisse 1911** publié par François Guey, Directeur des Ecoles Normales du Canton de Vaud, Professeur de Pédagogie à l'Université de Lausanne. 1 vol. (in-8°). fr. 5.—

## BRASSERIE SPINNLER MORAT

Grands jardins ombragés avec belle vue sur le lac, pour écoles et sociétés.

On accepte des pensionnaires. Prix de pension, chambre comprise

H 2799 F

Fr. 4.50.

### FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

## L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL  
Téléphone Rue Colombière, NYON.

### COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

*Funèbres Lausanne.*





**HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVREURIE**



**Bornand-Berthe**

**Lausanne**  
8, Rue Centrale, 8

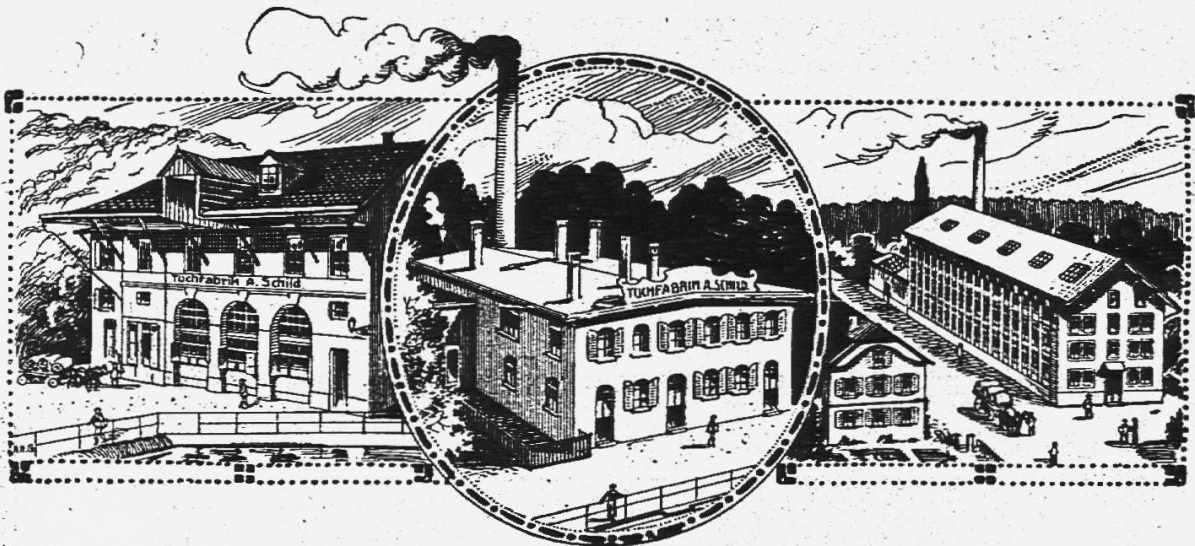
**Montres garanties** en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1<sup>er</sup> titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

**RÉGULATEURS — ALLIANCES**

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

**La Fabrique de draps A. SCHILD**  
**BERNE**



**Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes**

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements. Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.